



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 17 mai 2018

| | |
|----------------------------|---|
| Délibération N°02 05 18 | Attribution du marché de broyage, traitement et évacuation des déchets verts |
|----------------------------|---|

Etaient présents :AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry(remplaçant de M. AUDOUBERT René), BARBERO Michel, BERET Marie-José (remplaçante de M. SENECLAUZE Christian), BENARFA Ali, BROS Bernard, CARRASCO José, CAZARRE Max, COT Jean, COSTES Alexandra, DEJEAN Daniel, DEJEAN Henri, DELAVERGNE Evelyne, DELSOUC Marc, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GALY Maurice, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRAGLIA Fabrice (remplaçant de M^{me} DEDIEU-CASTIES Françoise), GREGOIRE Anne-Marie, GRYCZA Daniel, HALIOUA Jean-Louis, LEBLANC Daniel, LEFEBVRE Patrick, LEMASLE Patrick, LIBRET-LAÛTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MAURY Robert (remplaçant de M. DEVIC henri), MASSARUTTO Patrick, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEGUELA Jean-Louis, SUZANNE Colette, TEMPESTA Marie-Caroline, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel

Pouvoirs : BOUVIER Claude (pouvoir donné à DEJEAN Henri), DANES Richard (pouvoir donné à CARRASCO José), FAUSTINI Marie-Claire (pouvoir donné à SUZANNE Colette), FEUILLERAC Jean-Paul (pouvoir donné à CAZARRE Max), MEDALE GIAMARCHI Claire (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice),

Etaient Excusés : BAROUSSE Stéphane, BEDEL Philippe, BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghislaine, BRUN Karine, CARRERE Gérard, CESAR Jean-Claude, DUPONT Michèle, ISRAEL Pierre, MICHEL Robert

Secrétaire de séance : GILAMA Chantal

OBJET : Attribution du marché de broyage, traitement et évacuation des déchets verts

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée que le 27 mars 2018 la Communauté de communes du Volvestre a lancé un marché de broyage, évacuation et traitement des déchets verts de la collectivité.

Ce marché a été passé sous la forme d'un Appel d'offre ouvert, en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée totale de 3 ans (1 an, reconductible 2 fois).

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 16 mai 2018 pour le jugement et le choix de l'attributaire a décidé de retenir l'offre faite par l'entreprise FUMECO LEZE sise Le Moulin à Artigat (09130).

L'avis des membres du Conseil Communautaire est sollicité afin d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce marché.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 17 mai 2018,

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché relatif au broyage, à l'évacuation et au traitement des déchets verts de la Communauté de Communes du Volvestre à l'entreprise FUMECO LEZE sise Le Moulin à Artigat (09130).
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public correspondant ainsi que toutes les pièces utiles et nécessaires à ce marché,

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL

Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 29 Mai 2018.....

